Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_057-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et quatre mai à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Fabien CONNAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-057
AFFAIRES COMMUNALES
REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION SECURITE SALLE MULTIFONCTION

Suite à la dernière visite de sécurité et en accord avec les dernières règlementations en vigueur, Monsieur le Maire souhaite proposer une nouvelle version du règlement intérieur de la salle des fêtes. En complément de ce document, il sera également demandé de remplir la convention de sécurité désignant une personne responsable sécurité durant toute la durée de location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes. Cette nouvelle version sera désormais proposée pour toutes les locations à compter de mai 2026.

- **DECIDE** de valider la convention de sécurité désignant un responsable sécurité lors de chaque location de la salle multifonction.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Fabien CONNAN

Le Maire
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 07-05-2026 - transmise en Préfecture le 07-05-2026

Philippe HELLO, Maire

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor